

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PREFONTAINES**

Département du LOIRET

Canton de Courtenay

Commune de PREFONTAINES

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2023

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 07 L'an deux mil vingt-trois, le 05 décembre 2023 à 18 heures 30,

Votants : 08 le Conseil Municipal de la Commune de Préfontaines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel HARANG, Maire de Préfontaines.

Date de Convocation :

28/11/2023

Etaient présents : Mr HARANG Maire, Mme NORET, Mme LORIOT et Mr GASGNON adjoints, Mrs PEAN, BECCIU, Mme LUCET, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme THIERRY ayant donné procuration à Mme NORET, Mme DELBART

Absente : Mme TUDAL

Mme LORIOT Christiane est désignée secrétaire de séance.

52 – Avis sur un permis de construire sur les communes de Treilles en Gâtinais et Gondreville : projets photovoltaïques

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un dossier de permis de construire a été déposé concernant des projets photovoltaïques situés sur les communes de Treilles en Gâtinais et Gondreville, aux lieux dits « le Soy » et « les Coqueluchons », sur lesquels la commune doit émettre un avis.

Après délibération, le Conseil municipal émet un avis favorable aux projets photovoltaïques situés sur les communes de Treilles en Gâtinais et Gondreville, aux lieux dits « le Soy » et « les Coqueluchons ».

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire
Michel HARANG



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214502551-20231205-52-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : null